

militaires dans les espaces aériens contrôlés et non contrôlés. Le Bureau, qui est situé à Ottawa, assure ce service pour tout l'espace aérien du Canada ainsi que dans la zone de contrôle océanique de Gander.

Électronique et télécommunications. L'Administration canadienne des transports aériens (ACTA) fournit également des services en électronique des télécommunications et des services de vol à d'autres éléments du ministère, à d'autres ministères et organismes ainsi qu'aux utilisateurs de l'aviation civile au Canada. La Direction élabore des spécifications, met au point des systèmes de télécommunications et d'électronique, et assure l'approvisionnement en matériel et en systèmes électroniques utilisés dans l'aviation civile au Canada, et effectue également l'entretien de ce matériel électronique très complexe.

Des opérateurs radio sont employés dans 116 stations de radio aérienne au Canada. Ils sont chargés des briefings météorologiques, de l'élaboration des plans de vol, du contrôle des aides à la navigation très spécialisées, des services de radiodiffusion et des services de conseil aux aéroports visant les aéronefs. Sur une année, cette activité représente environ 900,000 plans de vol, 1.5 million de communications air-sol et plus de 1.3 million d'atterrissages et décollages aux aéroports canadiens n'ayant pas de tours de contrôle.

Navigabilité. Conformément à une décision de principe de l'ACTA énoncée en 1970, la Division de la navigabilité de l'aviation civile est chargée de l'attestation de la navigabilité de tous les aéronefs et éléments d'aéronef fabriqués à l'étranger ou au Canada avant la délivrance d'une approbation ou d'un certificat de navigabilité, et de la surveillance des fabricants et des organismes de réparation pour assurer le respect des normes canadiennes de navigabilité.

15.5.2 Services aériens commerciaux

Les transporteurs canadiens qui exploitent un réseau aérien national et international sont Air Canada et CP Air; à eux seuls ils ont réalisé 68% de l'ensemble des recettes d'exploitation des transporteurs aériens commerciaux du Canada en 1976. Les cinq transporteurs régionaux (Eastern Provincial Airways, Nordair, Québecair, Pacific Western Airlines et Transair) ont réalisé 13% des recettes d'exploitation globales. Le reste, soit 19%, représente la part d'environ 600 sociétés aériennes de moindre envergure, dont bon nombre desservent des régions du Canada pratiquement inaccessibles aux transports de surface. Au niveau international, les transporteurs canadiens sont autorisés à offrir des services à horaire fixe vers l'Europe, l'Union soviétique, l'Asie mineure, le Japon et Hong Kong, le Mexique et l'Amérique du Sud, le Maroc, les Antilles, l'Australie et les États-Unis (y compris Hawaï); 37 sociétés aériennes étrangères assurent des services à horaire fixe entre le Canada et les autres pays.

Dans son Répertoire des services aériens commerciaux du Canada, la Commission canadienne des transports (Comité des transports aériens) classe les transporteurs aériens commerciaux en deux groupes principaux: nationaux et internationaux.

Les transporteurs aériens nationaux, dont l'activité ne s'exerce qu'à l'intérieur du Canada, se subdivisent en sept classes. Les transporteurs à services à horaire fixe offrent un service de transport public des personnes, des marchandises ou du courrier vers des points désignés et suivant un horaire, à un tarif unitaire. Les transporteurs à services réguliers entre points déterminés offrent autant que possible un service de transport public vers des points déterminés, à un tarif unitaire. Les transporteurs entre points déterminés offrent un service de transport public vers certains points, compte tenu des exigences du trafic et des conditions d'exploitation, à un tarif unitaire. Les transporteurs à services d'affrètement offrent un service de transport public à partir d'une base indiquée sur le permis, à un tarif au kilomètre ou à l'heure pour l'affrètement de l'avion entier, ou à d'autres tarifs que peut permettre le Comité des transports aériens. Les transporteurs à forfait n'offrent pas de service de transport public mais transportent des personnes ou des marchandises uniquement sous contrat. Les aéroclubs, organismes constitués sans but lucratif, donnent des cours de pilotage et fournissent des installations